

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 133 (2007)
Heft: 04: Métamorphoses

Artikel: Organisation spatiale
Autor: Jaccard, Luc / Kolb, Jean-Luc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-99550>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organisation spatiale

Les secteurs où Lausanne peut encore se développer ne foisonnent pas. A part Malley, les 50 000 m² du quartier Pontaise - Blécherette, avec la réserve constituée par l'emplacement du stade actuel, dispose assurément d'un fort potentiel, largement sous-exploité aujourd'hui. La disparition du stade olympique donne le signal de départ d'un processus grâce auquel un véritable morceau de ville pourra se développer au cours des prochaines années.

Sur une échelle à peine élargie, le plateau limité au sud par le carrefour des Casernes et au nord, par celui de la Blécherette, est à juste titre perçu comme le lieu où pourra s'opérer la croissance naturelle de la cité. Il ne s'agit bien évidemment pas d'en repousser les limites, de créer un continuum urbain qui rejoindrait les zones bâties du Mont ou de Romanel, pour prolonger encore et encore l'agglomération, en direction du Gros-de-Vaud. Il s'agit en revanche de considérer ce quartier comme l'une des rares poches disposant d'un potentiel résiduel disponible à l'intérieur de l'espace urbain. Ce sont ces territoires vides, peu éloignées du centre-ville, qu'il s'agit d'employer pour développer la ville en ville dans une juste densification d'un périmètre intra-urbain.

Le site du stade de la Pontaise, aujourd'hui exclusivement monofonctionnel, et les périmètres voisins connaîtront une profonde mutation comprenant la construction d'habitations, l'arrivée d'activités économiques, l'implantation d'équipements et de commerces de quartier (mais aussi d'intérêt régional), tout en conservant l'essentiel des installations sportives actuelles, partiellement déplacées, rénovées ou reconstruites. Pour répartir ces activités à l'intérieur de ce périmètre à réinventer, l'on recourra bien sûr aux concours d'urbanisme, mais aussi à des procédures participatives, qui permettront aux habitants de faire valoir leurs préoccupations, pour concevoir l'éco-quartier que la Municipalité souhaite voir s'ériger à la Pontaise. Cette concertation, dont le mode opératoire doit encore être précisé permettra de dégager les grandes lignes de l'équilibre tridimensionnel du site (environnement, social, économie). Pour l'heure, sans préjuger des

résultats de cette concertation, les intentions de l'Exécutif sont de poursuivre là les expériences menées à la Sallaz par exemple, où la revalorisation d'un carrefour anonyme en véritable centre de quartier est en cours ; où à Prélaz, où la parcelle libérée par l'ancien dépôt des bus a permis la réalisation d'un groupe habitat / logements / commerces.

Treize critères de durabilité

La contribution à la durabilité ou à l'écologie de ce qui doit naître à l'emplacement du stade de 1954 ne saurait s'arrêter à la séparation des eaux usées des eaux météoriques, ni à la juxtaposition de logements durables isolés. Les treize critères de durabilité, qui devront le plus possible être respectés, portent sur l'utilisation harmonieuse du sol, la mixité fonctionnelle du quartier, le maintien de la biodiversité, le recours à des matériaux de construction indigènes et recyclables, l'utilisation de modes de chauffage ne produisant pas de CO₂, la mise à distance de la voiture individuelle et l'encouragement au transfert modal, la valorisation de commerces liés à l'économie locale, etc.

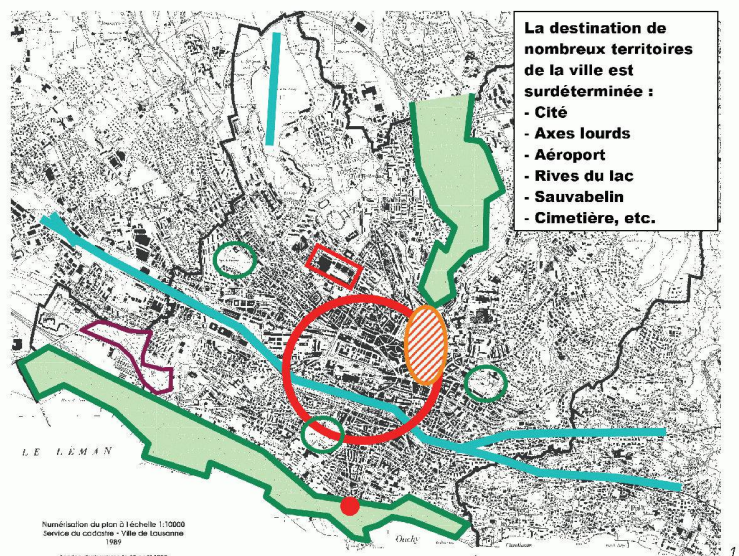


Fig. 1 : Les territoires ne sont pas neutres, ils sont façonnés par l'histoire ou la topographie.

Fig. 2 : La Pontaise en 1955 : lors de sa construction, le stade « olympique » est situé en dehors de la ville, à l'instar d'autres équipements à fréquentation non quotidienne comme la prison. Le spectateur n'a alors pas peur d'y aller à pied... (les anciens Lausannois se souviennent des cohortes descendant le Valentin à l'issue des matchs).

Fig. 3 : Carte de Lausanne de 1959, montrant que le stade de la Pontaise se situait à l'origine en périphérie de la ville

Fig. 4 : Photo aérienne du quartier de la Pontaise aujourd'hui

Fig. 5 : Photo aérienne du quartier de la Bourdonnette aujourd'hui



2



3

Les territoires différenciés de la ville

Affirmer que la destruction du stade olympique « appauvrirait » un quartier pour en « enrichir » un autre – la Bourdonnette ou plus généralement le sud de Lausanne – est un parti pris qui ne résiste pas à l'examen approfondi de la répartition des différents équipements publics sur le territoire de la commune. Une des thématiques constante du développement de la ville est la recherche de l'équilibre entre la concentration (porteuse de synergies) et la diffusion, promise de proximité, de complémentarité et de métissages. Malgré l'invention de nouveaux modes de communication comme Internet, cette tension reste constante. La ville conserve et réinvente en permanence des territoires différenciés, qui contribuent à sa richesse – d'autant plus que chacun recrée sa propre mixité (ce que l'Université peine d'ailleurs à faire à Dorigny). Chaque ville a son quartier de l'hôpital et des territoires plus spécialement réservés aux loisirs, souvent en raison de leur spécificité géo- ou topographique. Que donc les rives du lac rassemblent une plus forte concentration de lieux de récréation publique n'est ni une captation, ni une mauvaise affectation. Y situer un stade d'intérêt supra-communal est plus pertinent que de le poser au cœur d'un quartier habité.

Lorsque David Vessaz énonce, dans le *TRACÉS* du 13 décembre dernier, « la ville contemporaine, une matière polycentrique », l'on s'attend à un discours sur le tissu urbain multipolaire, s'inscrivant ainsi dans un continuum décrit comme héritage et comme intention dans le plan directeur régional de 1973, jamais démenti – et d'ailleurs poursuivi dans les interventions de Prélaz, de la Sallaz et enfin dans le projet « Métamorphose ». En réalité, on découvre dans cette revue une interprétation du « centre » comme étant le lieu support d'une création artistique; ce qui, par un curieux glissement sémantique, lui confère une forme d'imprescriptibilité. Cependant, les exemples ne manquent pas pour démontrer que n'importe quel espace urbain – même le plus banal – est susceptible d'engendrer appropriation et création. Pourquoi un stade flambant neuf, à Vidy, ne pourrait-il pas aussi inspirer l'artiste ?

Le réseau structurant des transports publics

Le regroupement des hautes écoles au sud-ouest de Lausanne, et la fréquentation croissante de ces institutions vaut aujourd'hui au secteur Bourdonnette - Dorigny d'être efficacement desservi par une ligne de métro, qui met ce quartier en relation directe tant avec les centres-villes de Lausanne et de Renens qu'avec le réseau des CFF. La station Bourdonnette du m1 sera d'ailleurs un point de rabattement

de plusieurs lignes de bus, une fois le réseau de surface de la ville réorganisé autour du futur axe structurant que deviendra le m2. Ce même secteur est également desservi par une sortie d'autoroute, qui le raccorde à une branche de l'A1 susceptible d'être transformée, à terme, en autoroute urbaine; cette voie irriguerait mieux, grâce à la construction de nouveaux échangeurs avec le réseau routier secondaire, les quartiers qu'elle borde. Du point de vue de l'accessibilité, le site des Prés-de-Vidy, retenu pour accueillir le futur complexe regroupant stade de football, piscine olympique, activités économiques et logement, est donc idéalement situé, tant par les transports publics (grâce à la réserve de capacité de la ligne du m1) que privés. D'un point de vue architectural, la construction d'un stade à l'intersection de deux axes de circulation importants baliserait clairement l'entrée en ville, à la transition entre les zones peu denses des hautes écoles et la zone urbaine au tissu plus resserré.

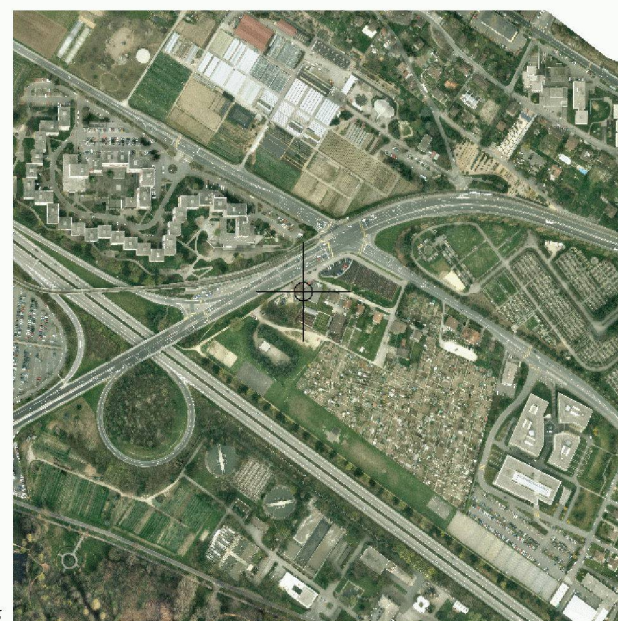
Il est prévisible que ce complexe ne passe pas inaperçu du point de vue du trafic généré. Pour cette simple raison, sa construction à proximité des axes de transports cités se justifie, et les autorités disposeront, avec le choix des activités et des partenaires, d'une marge d'équilibrage certaine. A titre de comparaison, sans desserte efficace en transports, le site de la Pontaise n'a de loin pas ces avantages. Au sud de la ville, dans un périmètre moins densément peuplé et propriété communale à 90%, l'installation sportive polyvalente et commerciale envisagée aura également moins d'impact sur le voisinage si des concerts sont organisés dans le nouveau stade. Loin d'être un handicap, sa proximité avec le site des hautes écoles (25 000 étudiants) permettra une collaboration étroite avec le centre sportif de Dorigny. La piscine en particulier répondra aux besoins depuis longtemps exprimés non seulement par l'Université et l'EPFL – mais par une grande partie de la population de Lausanne et des environs.

Les rives du lac, un espace multifonctionnel

Même si le sud de la ville concentre effectivement des activités de sports et de loisirs, prêter à ce périmètre un caractère monofonctionnel est bien hardi. Car du Denantou à la Bourdonnette, toutes les usages du territoire se partagent les bords du lac: détente et loisirs, culture, habitat, commerces, services – tant de caractère public (parcs, quais, places publiques, piscine, théâtre, jardins familiaux) que privés (Musée olympique, siège de *Philip Morris*, centre administratif des Sablons, etc.). Il s'agit d'un périmètre bel et bien multifonctionnel. C'est justement cette diversité que la Municipalité veut pour l'ensemble de la ville. Et si l'on fait, à ce propos, le compte des équipements publics du nord de



4

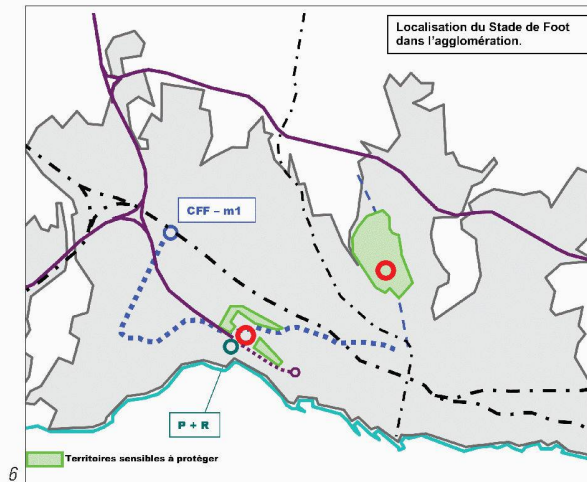


5

Fig. 6 : Jouissant d'une accessibilité exceptionnelle, l'emplacement du nouveau stade bénéficie de nombreuses proximités. Les perturbations aux quartiers voisins seront infiniment moindres qu'à la Pontaise.

Fig. 7 : Les quartiers à construire ne sont pas des zones, mais des territoires mixtes comprenant des habitations, des activités, des équipements locaux culturels, sportifs et commerciaux. Articulés autour des réseaux publics et des polarités existantes, ils seront développés à l'issue d'un processus de participation et de concours d'urbanisme.

(Sauf mention, tous les documents illustrant cet article ont été fournis par le service d'urbanisme de la Ville de Lausanne)



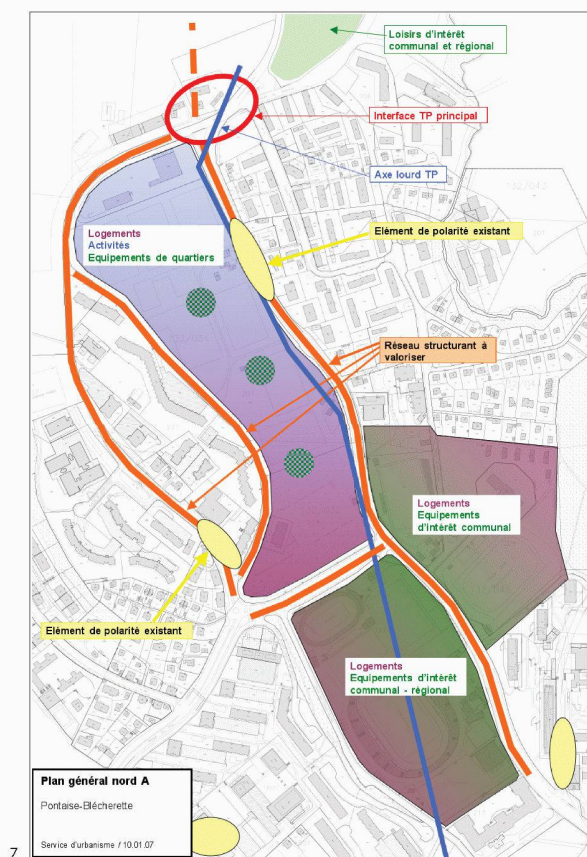
Lausanne (et même sans le stade de la Pontaise), ce périmètre est loin d'être dépossédé. Aéroport, Palais de Beaulieu, stade des Marronniers, sans oublier la prison du Bois-Mermet: les éléments d'intérêt suprarégional y abondent...

Addition et re-création

N'importe comment, la localisation des équipements dans une ville n'est jamais uniforme, même si les pouvoirs publics ont à cœur de les répartir au mieux. On peut bien chercher des déséquilibres à Lausanne; mais ni le sud-ouest ni le nord ne sont des exemples criants de sur- ou de sous équipement. Et si l'on voulait artificiellement créer un équilibre théorique dans cette répartition, ne faudrait-il pas tenter de bâtir un stade sur les pentes du chemin du Levant, dans un secteur dépourvu de tout équipement collectif ?

Le déplacement d'un équipement phare dans une ville est générateur de trois types de transformations. Par exemple, le théâtre des grands événements sportifs français a longtemps été le Parc des Princes. Depuis bientôt dix ans, c'est au Stade de France que se déroulent les rencontres les plus importantes; le Parc conserve néanmoins un rôle important dans le paysage footballistique. On a pratiqué ici par addition. A la différence de Turin, où la transformation, réaffectation des friches laissées par Fiat au Lingotto illustrent une deuxième voie, celle de la transformation/réhabilitation. Retour à Paris, où une fin de cycle économique a permis une « mise à zéro » des territoires autrefois occupés par les usines Citroën ou le marché aux vins, devenus parc André Citroën et parc de Bercy. C'est la voie de la table rase, ou de la re-création, le passé ne subsistant que par une plaque commémorative.

Le projet « Métamorphose » combine la première et la troisième de ces solutions. En créant le nouveau pôle de la Bourdonnette tout en conservant au nord le stade des Marronniers, la patinoire etc., il procède par addition. En remplaçant le stade de la Pontaise et les terrains de football des Plaines du Loup en « quartier de ville », il procède par re-création.



Luc Jaccard, journaliste
Jean-Luc Kolb, architecte-urbaniste
Service d'urbanisme
Beau-Séjour 8, Case Postale
CH - 1002 Lausanne